



**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DE LA VILLE DE MUNSTER
68140**

1^{er} trimestre 2021

Les actes complets peuvent être consultés au secrétariat de la mairie de MUNSTER.



Affiché le 13/04/2021


Pierre DISCHINGER
Maire

SOMMAIRE 1^{er} TRIMESTRE 2021

1^{er} TRIMESTRE 2021	Pages
Séance du conseil municipal du 21 janvier 2021	3
Séance du conseil municipal du 22 février 2021	4 à 19
Séance du conseil municipal du 25 mars 2021	19 à 23
Arrêtés du Maire	24 à 25

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
21 janvier 2021	<p><u>Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>D'APPROUVER le mode de désignation proposé ;</p> <p>DE DÉSIGNER Monsieur WOLLBRETT, adjoint, comme secrétaire de séance.</p>	-
21 janvier 2021	<p><u>Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 décembre 2020</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020.</p>	-
21 janvier 2021	<p><u>Information : Constitution d'un groupe politique au sein du conseil municipal nommé "Munster commune d'avenir"</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>PREND CONNAISSANCE de la constitution du groupe « Munster Commune d'Avenir ».</p>	-
21 janvier 2021	<p><u>Domaines</u></p> <p><u>Délibération : Plan Local d'urbanisme (PLU) « débat complémentaire sur le PADD »</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>DE DÉCLARER avoir pris connaissance du document de Projet d'Aménagement et de Développement Durables selon sa nouvelle version (les documents ont été envoyés le 4 janvier via WE-TRANSFERT) ;</p> <p>DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat comme prévu par l'article L 153-12 du Code de l'Urbanisme.</p>	27/01/2021

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
22 février 2021	<p><u>Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>D'APPROUVER le mode de désignation proposé ;</p> <p>DE DÉSIGNER Monsieur WOLLBRETT, adjoint, comme secrétaire de séance.</p>	-
22 février 2021	<p><u>Information : Démission de Monsieur Niels JURGENSEN, conseiller municipal – Installation de Madame Nathalie GRONDIN, conseillère municipale</u></p> <p>Le conseil municipal :</p> <p>PREND connaissance.</p>	-
22 février 2021	<p><u>Informations brèves du Maire</u></p> <p><u>Actualités Communauté de Communes de la Vallée de MUNSTER</u></p> <p><u>Information : Organisation du temps scolaire - Rentrée 2021</u></p> <p><u>Information : Statistiques 2020 État-civil</u></p> <p><u>Information : Statistiques demandeurs d'emploi 2020 (source Pôle Emploi)</u></p> <p><u>Information : Actions 2020 du Centre Communal d'Action Sociale</u></p>	-
22 février 2021	<p><u>Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 janvier 2021</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2021</p>	-

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
22 février 2021	<p><u>Administration générale</u></p> <p><u>Délibération : CCVM - Organisation de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols - Renouvellement de la convention de partenariat avec Colmar Agglomération</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>D'APPROUVER la poursuite du service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme basé à Colmar Agglomération ;</p> <p>D'AUTORISER le Président de la CCVM, à signer toutes les conventions avec toutes les parties concernées ainsi que tout document utile au bon fonctionnement de ce service mutualisé ;</p> <p>DE PRÉCISER que la Communauté de Communes de la Vallée de Munster assurera le paiement de cette prestation pour le compte des communes membres moyennant le remboursement de l'ensemble des frais engagés par la CCVM dans le cadre de cette mission ;</p> <p>DE NOTER que le coût annuel d'instruction par les services de Colmar Agglomération des autorisations d'urbanisme à l'échelle de la vallée de Munster est estimé à 55 000 €.</p>	04/03/2021
22 février 2021	<p><u>Délibération - Création d'un emploi permanent - Serrurier – Catégorie C</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>DE CRÉER à compter du 01/03/2021 un emploi permanent de serrurier relevant du grade d'adjoint technique territorial à temps complet. L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel ;</p> <p>DE CHARGER l'autorité territoriale de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;</p> <p>DE CHARGER l'autorité territoriale de procéder à la déclaration de vacance d'emploi auprès du CDG FPT du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés ;</p> <p>DE CHARGER Monsieur le Maire à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.</p>	04/03/2021

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
22 février 2021	<p><u>Délibération - Création d'un emploi permanent – Agent technique polyvalent - Catégorie C</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>DE CRÉER à compter du 01/04/2021 un emploi permanent d'agent polyvalent relevant du grade d'adjoint technique territorial à temps complet.</p> <p>L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel ;</p> <p>DE CHARGER l'autorité territoriale de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;</p> <p>DE CHARGER l'autorité territoriale de procéder à la déclaration de vacance d'emploi auprès du CDG FPT du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés ;</p> <p>DE CHARGER Monsieur le Maire à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.</p>	04/03/2021
22 février 2021	<p><u>Délibération - Création d'un emploi permanent – Agent d'accueil à temps non complet – Catégorie C</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>DE CRÉER à compter du 01/05/2021 un emploi permanent d'agent d'accueil relevant du grade d'adjoint administratif à temps non complet (28h/semaine).</p> <p>L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel ;</p> <p>DE CHARGER l'autorité territoriale de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;</p> <p>DE CHARGER l'autorité territoriale de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du CDG FPT du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés ;</p>	04/03/2021

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
22 février 2021	<p>Suite : <u>Délibération - Création d'un emploi permanent – Agent d'accueil à temps non complet – Catégorie C</u></p> <p>DE CHARGER Monsieur le Maire à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.</p>	
22 février 2021	<p><u>Délibération - Création d'un emploi permanent – Agent d'accueil et d'animation à temps non complet – Catégorie C</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>DE CRÉER à compter du 01/05/2021 un emploi permanent d'agent d'accueil et d'animation relevant du grade d'adjoint administratif à temps non complet (28h/semaine).</p> <p>L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel ;</p> <p>DE CHARGER l'autorité territoriale de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;</p> <p>DE CHARGER l'autorité territoriale de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du CDGFPT du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés ;</p> <p>DE CHARGER Monsieur le Maire à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.</p>	04/03/2021
22 février 2021	<p><u>Information : Dispositif régional de redynamisation des bourgs structurants en milieu rural – Rapports définitifs de l'étude globale</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>PRENDS CONNAISSANCE des rapports de l'étude globale, à savoir le Diagnostic du territoire et le programme d'actions ci-annexés.</p>	04/03/2021

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE																								
22 février 2021	<p align="center">OBJET</p> <p><u>Délibération : Fonds de concours des communes aux travaux d'investissement sur les édifices culturels et au cimetière – Année 2021</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>D'APPROUVER la participation aux frais d'investissement 2021 des édifices culturels et du cimetière comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="177 658 1410 1059"> <thead> <tr> <th>COMMUNES</th> <th>EDIFICES CULTUELS</th> <th>CIMETIERE</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ESCHBACH-AU-VAL</td> <td align="right">511.00</td> <td align="right">2 124.00</td> <td align="right">2 635.00</td> </tr> <tr> <td>HOHROD</td> <td align="right">651.00</td> <td align="right">2 129.00</td> <td align="right">2 780.00</td> </tr> <tr> <td>LUTTENBACH</td> <td align="right">687.00</td> <td align="right">4 241.00</td> <td align="right">4 928.00</td> </tr> <tr> <td>MUNSTER</td> <td align="right">8 637.00</td> <td align="right">26 477.00</td> <td align="right">35 114.00</td> </tr> <tr> <td align="center">TOTAUX</td> <td align="right">10 486.00</td> <td align="right">34 971.00</td> <td align="right">45 457.00</td> </tr> </tbody> </table>	COMMUNES	EDIFICES CULTUELS	CIMETIERE	TOTAL	ESCHBACH-AU-VAL	511.00	2 124.00	2 635.00	HOHROD	651.00	2 129.00	2 780.00	LUTTENBACH	687.00	4 241.00	4 928.00	MUNSTER	8 637.00	26 477.00	35 114.00	TOTAUX	10 486.00	34 971.00	45 457.00	04/03/2021
COMMUNES	EDIFICES CULTUELS	CIMETIERE	TOTAL																							
ESCHBACH-AU-VAL	511.00	2 124.00	2 635.00																							
HOHROD	651.00	2 129.00	2 780.00																							
LUTTENBACH	687.00	4 241.00	4 928.00																							
MUNSTER	8 637.00	26 477.00	35 114.00																							
TOTAUX	10 486.00	34 971.00	45 457.00																							
22 février 2021	<p><u>Délibération : Désignation du Président de séance pour les votes des comptes administratifs 2020</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>D'ÉLIRE Monsieur WOLLBRETT, adjoint, Président de séance pour les votes portant sur les comptes administratifs.</p>	04/03/2021																								
22 février 2021	<p><u>Délibération : Compte administratif 2020 – Service de l'Eau</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>D'APPROUVER le compte administratif 2020 du service de l'Eau dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 7 et 8 du Compte Administratif 2020 – Service de l'Eau (voir annexe).</p>	04/03/2021																								
22 février 2021	<p><u>Délibération : Compte de gestion 2020 – Service de l'Eau</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>D'APPROUVER le compte de gestion 2020 du service de l'Eau.</p>	04/03/2021																								

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE																														
<p>22 février 2021</p> <p><u>Délibération : Affectation du résultat 2020 – Service de l'Eau</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>D'AFFECTER le résultat d'exploitation comme suit :</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th align="right">Montants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>POUR MEMOIRE</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)</td> <td align="right">10 000,00</td> </tr> <tr> <td>RESULTAT DE L'EXERCICE 2020</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Excédent</td> <td align="right">79 586,79</td> </tr> <tr> <td>EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2020</td> <td align="right">89 586,79</td> </tr> <tr> <td><u>AFFECTATION DU RESULTAT</u></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Affectation plus-values nettes de cessions (compte 1064)</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- à l'apurement du déficit d'investissement</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- aux réserves réglementées</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- à l'exécution des restes à réaliser</td> <td></td> </tr> <tr> <td> <i>Solde disponible affecté comme suit :</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)</td> <td align="right">79 586,79</td> </tr> <tr> <td>- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)</td> <td align="right">10 000,00</td> </tr> </tbody> </table>		Montants	POUR MEMOIRE		Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	10 000,00	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020		Excédent	79 586,79	EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2020	89 586,79	<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>		<i>Affectation plus-values nettes de cessions (compte 1064)</i>		<i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i>		- à l'apurement du déficit d'investissement		- aux réserves réglementées		- à l'exécution des restes à réaliser		 <i>Solde disponible affecté comme suit :</i>		- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	79 586,79	- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	10 000,00	<p align="right">04/03/2021</p>
	Montants																															
POUR MEMOIRE																																
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	10 000,00																															
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020																																
Excédent	79 586,79																															
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2020	89 586,79																															
<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>																																
<i>Affectation plus-values nettes de cessions (compte 1064)</i>																																
<i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i>																																
- à l'apurement du déficit d'investissement																																
- aux réserves réglementées																																
- à l'exécution des restes à réaliser																																
 <i>Solde disponible affecté comme suit :</i>																																
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	79 586,79																															
- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	10 000,00																															
<p>22 février 2021</p>	<p><u>Délibération : Budget primitif 2021 – Service de l'Eau</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>D'APPROUVER le budget primitif 2021 du service de l'Eau dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 9 et 10 du Budget Primitif 2021 – Service de l'Eau (voir annexe).</p>	<p align="right">04/03/2021</p>																														
<p>22 février 2021</p>	<p><u>Délibération : Compte administratif 2020 – Service d'Assainissement</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>D'APPROUVER le compte administratif 2020 du service d'Assainissement dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 7 et 8 du Compte Administratif 2020 – Service d'Assainissement (voir annexe).</p>	<p align="right">04/03/2021</p>																														

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE																												
22 février 2021	<p><u>Délibération : Compte de gestion 2020 – Service d'Assainissement</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>D'APPROUVER le compte de gestion 2020 du service de l'Assainissement.</p>	04/03/2021																												
<p>22 février 2021</p> <p><u>Délibération : Affectation du résultat 2020 – Service Assainissement</u> 04/03/2021</p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>- D'AFFECTER le résultat d'exploitation comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="183 907 1396 1547"> <thead> <tr> <th></th> <th align="right">Montants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>POUR MEMOIRE</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)</td> <td align="right">14 000,00</td> </tr> <tr> <td>RESULTAT DE L'EXERCICE 2020</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Déficit</td> <td align="right">-4 214,72</td> </tr> <tr> <td>EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2020</td> <td align="right">9 785,28</td> </tr> <tr> <td><u>AFFECTATION DU RESULTAT</u></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- à l'apurement du déficit d'investissement</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- aux réserves réglementées</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- à l'exécution des restes à réaliser</td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Solde disponible affecté comme suit :</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)</td> <td align="right">785,28</td> </tr> <tr> <td>- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)</td> <td align="right">9 000,00</td> </tr> </tbody> </table>				Montants	POUR MEMOIRE		Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	14 000,00	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020		Déficit	-4 214,72	EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2020	9 785,28	<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>		<i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i>		- à l'apurement du déficit d'investissement		- aux réserves réglementées		- à l'exécution des restes à réaliser		<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>		- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	785,28	- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	9 000,00
	Montants																													
POUR MEMOIRE																														
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	14 000,00																													
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020																														
Déficit	-4 214,72																													
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2020	9 785,28																													
<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>																														
<i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i>																														
- à l'apurement du déficit d'investissement																														
- aux réserves réglementées																														
- à l'exécution des restes à réaliser																														
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>																														
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	785,28																													
- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	9 000,00																													
22 février 2021	<p><u>Délibération : Budget primitif 2021 – Service d'Assainissement</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>D'APPROUVER le budget primitif 2021 du service d'Assainissement dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 9 et 10 du Budget Primitif 2021 – Service d'Assainissement (voir annexe).</p>	04/03/2021																												

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE																										
22 février 2021	<p><u>Délibération : Compte administratif 2020 – SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif)</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>D'APPROUVER le compte administratif 2020 du SPANC dont la vue d'ensemble par chapitres figure en page 7 du Compte Administratif 2020 – SPANC (voir annexe).</p>	04/03/2021																										
22 février 2021	<p><u>Délibération : Compte de gestion 2020 – SPANC</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>D'APPROUVER le compte de gestion 2020 du service du SPANC.</p>	04/03/2021																										
22 février 2021	<p><u>Délibération : Affectation du résultat 2020 – SPANC</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>D'AFPECTER le résultat d'exploitation comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="204 1240 1415 1792"> <thead> <tr> <th></th> <th align="right">Montants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>POUR MEMOIRE</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)</td> <td align="right">2 276,99</td> </tr> <tr> <td>RESULTAT DE L'EXERCICE 2020</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Excédent</td> <td align="right">0,00</td> </tr> <tr> <td>EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2020</td> <td align="right">2 276,99</td> </tr> <tr> <td><u>AFFECTATION DU RESULTAT</u></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- à l'apurement du déficit d'investissement</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- aux réserves réglementées</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- à l'exécution des restes à réaliser</td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Solde disponible affecté comme suit :</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Montants	POUR MEMOIRE		Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	2 276,99	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020		Excédent	0,00	EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2020	2 276,99	<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>		<i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i>		- à l'apurement du déficit d'investissement		- aux réserves réglementées		- à l'exécution des restes à réaliser		<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>		- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		04/03/2021
	Montants																											
POUR MEMOIRE																												
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	2 276,99																											
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020																												
Excédent	0,00																											
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2020	2 276,99																											
<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>																												
<i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i>																												
- à l'apurement du déficit d'investissement																												
- aux réserves réglementées																												
- à l'exécution des restes à réaliser																												
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>																												
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)																												

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
22 février 2021	<p><u>Délibération : Budget primitif 2021 – SPANC</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>D'APPROUVER le budget primitif 2021 du SPANC dont la vue d'ensemble par chapitres figure en page 9 du Budget Primitif 2021 – SPANC (voir annexe).</p>	04/03/2021
22 février 2021	<p><u>Délibération : Compte administratif 2020 – Énergie Photovoltaïque</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>D'APPROUVER le compte administratif 2020 du budget Energie Photovoltaïque dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 7 et 8 du Compte Administratif 2020 – Budget de l'Energie Photovoltaïque (voir annexe).</p>	04/03/2021
22 février 2021	<p><u>Délibération : Compte de gestion 2020 – Énergie Photovoltaïque</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>D'APPROUVER le compte de gestion 2020 du budget de l'Energie Photovoltaïque.</p>	04/03/2021
22 février 2021	<p><u>Délibération : Affectation du résultat 2020 – Énergie Photovoltaïque</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>D'AFFECTER le résultat d'exploitation comme suit :</p>	04/03/2021

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE										
Suite : Délibération : Affectation du résultat 2020 – Énergie Photovoltaïque		04/03/2021										
<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="193 376 1193 443"></th> <th data-bbox="1193 376 1437 443">Montants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="193 443 1193 528">POUR MEMOIRE Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)</td> <td data-bbox="1193 443 1437 528">500,00</td> </tr> <tr> <td data-bbox="193 528 1193 613">RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 Excédent</td> <td data-bbox="1193 528 1437 613">3 272,01</td> </tr> <tr> <td data-bbox="193 613 1193 680">EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2020</td> <td data-bbox="1193 613 1437 680">3 772,01</td> </tr> <tr> <td colspan="2" data-bbox="193 680 1193 1059"> <u>AFFECTATION DU RESULTAT</u> <i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i> - à l'apurement du déficit d'investissement - aux réserves réglementées - à l'exécution des restes à réaliser <i>Solde disponible affecté comme suit :</i> - affectation complémentaire en réserves (compte 1068) - affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002) </td> </tr> </tbody> </table>			Montants	POUR MEMOIRE Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	500,00	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 Excédent	3 272,01	EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2020	3 772,01	<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u> <i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i> - à l'apurement du déficit d'investissement - aux réserves réglementées - à l'exécution des restes à réaliser <i>Solde disponible affecté comme suit :</i> - affectation complémentaire en réserves (compte 1068) - affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)		
	Montants											
POUR MEMOIRE Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	500,00											
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 Excédent	3 272,01											
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2020	3 772,01											
<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u> <i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i> - à l'apurement du déficit d'investissement - aux réserves réglementées - à l'exécution des restes à réaliser <i>Solde disponible affecté comme suit :</i> - affectation complémentaire en réserves (compte 1068) - affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)												
22 février 2021	Délibération : Budget primitif 2021 – Énergie Photovoltaïque Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'APPROUVER le budget primitif 2021 du budget Energie Photovoltaïque dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 9 et 10 du Budget Primitif 2021 – Budget de l'Énergie Photovoltaïque (voir annexe).	04/03/2021										
22 février 2021	Délibération : Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2021 – Résiliation du bail de location du 12 rue St Grégoire Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider, et mandater avant le vote du budget 2021 les crédits d'investissement ci-après : Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées ; Article 165 : Dépôts et cautionnements reçus : 530 €.	04/03/2021										
DE S'ENGAGER à voter au budget 2021 les sommes correspondantes au chapitre concerné.												

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
22 février 2021	<p><u>Domaines</u></p> <p><u>Délibération : Cession d'une partie de la parcelle n°214 section 07 à Haslach - Madame HOFMANN Sophie</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>D'APPROUVER la cession à Mme Sophie HOFMANN, n° 9 route de Haslach, d'une partie de la parcelle n° 214 section 7 d'une contenance totale de 20 693 m² décomposée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Partie A d'une superficie d'environ 7 ares au prix de cession de 100 € l'are ; o Partie B d'une superficie d'environ 10 ares au prix de cession de 250 € l'are. <p>D'ACCEPTER la constitution d'une servitude de passage de canalisation en tréfonds pour l'exutoire du réseau d'eaux pluviales existant à charge de la nouvelle parcelle qui sera créée à l'issue de la division parcellaire confirmée par voie d'arpentage constituant le fonds servant, selon l'emplacement mentionné par la flèche rouge sur l'extrait du plan cadastral, au profit de la parcelle n° 145 section 1 constituant le fonds dominant ;</p> <p>DE PRÉCISER que les frais de notaires et de géomètre seront entièrement pris en charge par le demandeur, Mme Sophie HOFMANN ;</p> <p>DE MANDATER l'étude notariale de Maîtres BINGLER – PRUDHON-REBISCHUNG, 21 rue de la République à Munster (68140) pour la rédaction de l'acte ;</p> <p>D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches et à signer tous les actes et documents nécessaires à la poursuite de cette affaire, et à la constitution de servitude aux conditions et charges qu'il jugera convenables.</p>	04/03/2021

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
22 février 2021	<p><u>Délibération : Radiation d'un droit à résolution au n° 2 rue des Artisans – Parcelle n° 167 section 14</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>DE CONSENTIR à la radiation entière et définitive de l'inscription du droit à la résolution sur la parcelle section 14 parcelle 167 et requérir son exécution à tous endroits où elle pourrait figurer ou avoir été transportée ;</p> <p>DE PRÉCISER que les frais de l'acte de radiation seront supportés par M.et Mme Fernand SCHMEDER ;</p> <p>D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches et à signer tous les actes et documents nécessaires à la poursuite de cette affaire</p>	04/03/2021
22 février 2021	<p><u>Délibération : Abandon de la source de Haslach n°3774X0015 située sur le versant de Haslach et modification du périmètre de protection</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>D'APPROUVER l'abandon de la source Haslach n°3774X0015 située parcelle n°138 section 07 sur le ban communal de Munster ;</p> <p>DE PROCÉDER à la révision partielle des dispositions de l'arrêté préfectoral n°867/IV du 22 janvier 2007 portant déclaration d'utilité publique en demandant la modification du périmètre de protection des captages des sources Haslach n°3774X0015 et Frauenackerkopf amont n°3774X0076 ;</p> <p>DE DEMANDER la désignation d'un hydrogéologue agréé auprès de l'Agence Régionale de Santé pour retracer le périmètre de protection en partie avale pour la source du Frauenackerkopf Amont ;</p> <p>D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents pour la poursuite de cette affaire.</p>	04/03/2021

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
22 février 2021	<p>Délibération : <u>Dénomination d'une voie publique – Secteur Soli</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>D'ADOPTER la dénomination de cette nouvelle voie « rue Jeanne LAU » ;</p> <p>DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant de communiquer cette information auprès des services compétents.</p>	04/03/2021

22 février 2021

04/03/2021

Délibération : Attribution des plans de chasse pour la campagne de chasse 2021-2022

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :

Lot n° 1 – M. REBERT Alfred

ESPECES	ATTRIBUTIONS CAMPAGNE 2020 - 2021				DEMANDE DE PLAN DE CHASSE CAMPAGNE 2021 - 2022			
	Cat.	Maxi	Mini	Réalis.	Maxi	Mini	Cat.	Sexe
CERF	C1	1		0	1		C1	Mâle
	C2	1		1	1		C2	Mâle
	C3	1		0	1		C3	Mâle
	B	2	1		2	1	B	Femelle
	JC	1			1		JC	Jeune
TOTAL CERF		6	1	0	6	1		
CHEVREUIL	BR	6	5	3	6	5	BR	Mâle
	CH	12	10	7	12	10	CH	Femelle
TOTAL CHEVREUIL		18	15	10	18	15		

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
---------------------------	--------------	--

22 février 2021

04/03/2021

Suite : Délibération : Attribution des plans de chasse pour la campagne de chasse 2021-2022

Lot n° 2 – Association de chasse du Sattel – M. WEY Gérard

ESPECES	ATTRIBUTIONS CAMPAGNE 2020 - 2021				DEMANDE DE PLAN DE CHASSE CAMPAGNE 2021 - 2022			
	Cat.	Maxi	Mini	Réalis.	Maxi	Mini	Cat.	Sexe
CERF	C1	3		1	3		C1	Mâle
	C2	1		1	1		C2	Mâle
	C3	1		0	1		C3	Mâle
	B	4	3		4	3	B	Femelle
	JC	3			3		JC	Jeune
TOTAL CERF		12	3	3	12	3		
CHEVREUIL	BR	9	6	5	9	6	BR	Mâle
	CH	18	13	13	18	13	CH	Femelle
TOTAL CHEVREUIL		27	19	18	27	19		
CHAMOIS	IM	7	11	4	7	11	IM	Mâle
	IF	7		5	7		IF	Femelle
	Ji	13		8	13		Ji	Jeune
TOTAL CHAMOIS		27	11	17	27	11		

Lot n° 3 – Association de chasse de la Fecht – M. VERNIER Patrick

ESPECES	ATTRIBUTIONS CAMPAGNE 2020 - 2021				DEMANDE DE PLAN DE CHASSE CAMPAGNE 2021 - 2022			
	Cat.	Maxi	Mini	Réalis.	Maxi	Mini	Cat.	Sexe
CERF	C1	9		3	9		C1	Mâle
	C2	3		2	3		C2	Mâle
	C3	3		2	3		C3	Mâle
	B	16	24		16	24	B	Femelle
	JC	16			16		JC	Jeune
TOTAL CERF		47	24	22	47	24		
CHEVREUIL	BR	3	2	0	3	2	BR	Mâle
	CH	6	4	0	6	4	CH	Femelle
TOTAL CHEVREUIL		9	6	0	9	6		

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
---------------------------	--------------	--

22 février 2021

04/03/2021

Suite : Délibération : Attribution des plans de chasse pour la campagne de chasse 2021-2022

CHAMOIS	IM	2	1	2	2	1	IM	Mâle
	IF	1		0	1		IF	Femelle
	Ji	2		0	2		Ji	Jeune
TOTAL CHAMOIS		5	1	2	5	1		

Lot n° 4 – M. BOURQUARD Jean-Pierre

ESPECES	ATTRIBUTIONS CAMPAGNE 2020 - 2021				DEMANDE DE PLAN DE CHASSE CAMPAGNE 2021 - 2022			
	Cat.	Maxi	Mini	Réalis.	Maxi	Mini	Cat.	Sexe
CERF	C1	4		2	4		C1	Mâle
	C2	2		1	2		C2	Mâle
	C3	3		0	3		C3	Mâle
	B	13	16		13	16	B	Femelle
	JC	13			13		JC	Jeune
TOTAL CERF		35	16	17	35	16		
CHEVREUIL	BR	2	1	0	2	1	BR	Mâle
	CH	4	3	2	4	3	CH	Femelle
TOTAL CHEVREUIL		6	4	2	6	4		
CHAMOIS	IM	2	4	1	2	4	IM	Mâle
	IF	2		1	2		IF	Femelle
	Ji	4		2	4		Ji	Jeune
TOTAL CHAMOIS		8	4	4	8	4		

DE RECONDUIRE l'obligation pour les chasseurs de présentation par corps des chevreuils (chevrettes et chevillards) pour la campagne de chasse 2021-2022, avec indication par le chasseur du poids de l'animal tué.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
22 février 2021	<p><u>Délibération : Démission de gardes-chasse et agrément d'un nouveau garde-chasse – Lot 3</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>DE PRENDRE ACTE des démissions des gardes-chasse MM. BACHSCHMIDT Sébastien et BRAESCH Tristan de leur poste de gardes-chasse du lot n° 3 de MUNSTER ;</p> <p>DE DONNER UN AVIS FAVORABLE à l'agrément de M. FLORENTIN Philippe, domicilié à Colmar, en tant que garde-chasse du lot de chasse n° 3 de MUNSTER.</p>	04/03/2021
22 février 2021	<p><u>Délibération : Renouvellement de l'agrément du garde-chasse – Lot 1</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>DE DONNER UN AVIS FAVORABLE au renouvellement de l'agrément de M. REBERT Florian, domicilié à Andolsheim, en tant que garde-chasse du lot de chasse n° 1 de MUNSTER.</p>	04/03/2021
25 mars 2021	<p><u>Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>D'APPROUVER le mode de désignation proposé ;</p> <p>DE DÉSIGNER Monsieur WOLLBRETT, adjoint, comme secrétaire de séance.</p>	04/03/2021
25 mars 2021	<p><u>Informations brèves du Maire</u></p> <p><u>Ouverture du centre de vaccination de la Vallée de Munster</u></p>	-
25 mars 2021	<p><u>Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 février 2021</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 22 février 2021.</p>	-

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
25 mars 2021	<p><u>Administration générale</u></p> <p><u>Délibération : Mme GRONDIN Nathalie, nouvelle conseillère municipale – Choix des commissions municipales</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>D'APPROUVER le nouveau tableau des commissions mis à jour, et joint en annexe.</p>	-
25 mars 2021	<p><u>Délibération : Renouvellement de la convention avec Météo France – Tonte du parc à instruments météorologiques</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>D'ACCEPTER le renouvellement de la convention avec Météo France pour la tonte du parc à instruments de mesures météorologiques (en annexe) ;</p> <p>DE FIXER la prestation à 450 € (pour 10 tontes dans l'année) ;</p> <p>D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs au renouvellement de cette convention.</p>	07/04/2021
25 mars 2021	<p><u>Délibération : Dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>DE DÉCIDER que la mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes, est confiée au Centre de Gestion du Haut-Rhin dans les conditions définies par délibération de son Conseil d'Administration ;</p> <p>D'AUTORISER le Maire à signer la convention relative au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral, de harcèlement sexuel, d'agissements sexistes mis en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin.</p>	07/04/2021

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
25 mars 2021	<p><u>Délibération : Renouvellement de la convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>D'APPROUVER les termes de la convention de coordination entre la police municipale de Munster et les forces de sécurité de l'Etat, à savoir la Brigade Territoriale Autonome de Munster ;</p> <p>D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.</p>	07/04/2021
25 mars 2021	<p><u>Délibération : Avenant n° 2 à la convention pour le financement des travaux de raccordement au réseau d'eau potable de la Maison du Kleebach</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>D'APPROUVER le report de l'échéance de remboursement de 2020 ;</p> <p>D'APPROUVER les termes de l'avenant n° 2 à la convention initiale (voir annexes) décalant les échéances de remboursement, la dernière échéance de remboursement ayant lieu le 31/03/2023 ;</p> <p>D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant n° 2.</p>	07/04/2021
25 mars 2021	<p><u>Information : Analyse financière – Budget général - Année 2020</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>PREND CONNAISSANCE de l'analyse financière – Budget général - Année 2020.</p>	07/04/2021
25 mars 2021	<p><u>Délibération : Désignation du Président de séance pour le vote du compte administratif 2020</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>D'ÉLIRE Monsieur WOLLBRETT, adjoint, Président de séance pour le vote portant sur le compte administratif 2020.</p>	07/04/2021

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
25 mars 2021	<p>Délibération : <u>Compte administratif 2020 – Ville de MUNSTER</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>D'APPROUVER le compte administratif 2020 de la Ville de MUNSTER dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 8 et 9 du Compte Administratif 2020 – Ville de Munster (voir annexe).</p>	07/04/2021
<p>25 mars 2021</p> <p><u>Délibération : Affectation du résultat 2020 – Ville de MUNSTER</u> 07/04/2021</p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>DÉCIDE D'AFPECTER le résultat de fonctionnement comme suit :</p>		
		Montants
<p>POUR MEMOIRE</p> <p>Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)</p>		32 00
<p>RESULTAT DE L'EXERCICE 2020</p> <p>Excédent</p>		569 43
<p>EXCEDENT CUMULE AU 31.12.2020</p>		601 43
<p><u>AFFECTATION DU RESULTAT</u></p> <p><i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'apurement du déficit d'investissement - aux réserves réglementées - à l'exécution des restes à réaliser <p><i>Solde disponible affecté comme suit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - affectation complémentaire en réserves (compte 1068) - affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 		<p>73 00</p> <p>508 43</p> <p>20 00</p>
25 mars 2021	<u>Débat d'orientations budgétaires de 2021</u>	07/04/2021

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
25 mars 2021	<p><u>Domaines</u></p> <p><u>Délibération : Avis sur le Périmètre Délimité des Abords (PDA) - Cadre réglementaire et procédure</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>DE DONNER un avis favorable à la création du PDA annexé ;</p> <p>DE PRÉCISER que le PDA sera soumis à enquête publique, organisée conjointement avec la procédure de révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) ;</p> <p>D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à lancer l'enquête publique relative à la création du PDA, qui sera conjointe avec l'enquête publique pour l'arrêt du PLU de la Ville de MUNSTER, et à signer tout document nécessaire à ce dossier.</p>	07/04/2021
25 mars 2021	<p><u>Délibération : Bilan de la concertation et arrêt du projet de PLU</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>DE PRENDRE acte du bilan de la concertation dressé par Monsieur le Maire ;</p> <p>DE DÉCIDER, que suite au bilan présenté, le dossier de PLU peut être arrêté ;</p> <p>D'ARRÊTER le projet de P.L.U. en tenant compte des résultats de la concertation et des observations exprimées par les personnes publiques associées ;</p> <p>DE MENTIONNER que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et sera transmise au représentant de l'Etat ;</p> <p>DE MENTIONNER que le projet de P.L.U. arrêté sera transmis pour avis aux personnes publiques associées visées aux articles L 153-16 et L 153-17 du Code de l'Urbanisme, qu'il sera également transmis pour avis aux communes limitrophes et à l'EPCI directement intéressé.</p>	07/04/2021

ARRETES DU MAIRE

DATE	OBJET
04/01/2021	Arrêté de circulation Grand'Rue le 11 janvier – VILLE et COTTEL
07/01/2021	Arrêté de circulation Place du Marché le 27 janvier – NACEL+
07/01/2021	Arrêté de circulation rue des Remparts du 11 au 22 janvier - DEMANGEAT
07/01/2021	Arrêté de circulation et de stationnement rue Martin Hilti du 11 janvier au 09 avril - EIFFAGE
07/01/2021	Arrêté de circulation Chemin du Langaeckerlé le 13 janvier – GUTH
07/01/2021	Arrêté de circulation et de stationnement Grand'Rue le 11 janvier - COTTEL
07/01/2021	Arrêté de stationnement Grand'Rue du 18 au 22 janvier – MENUISERIE MEYER
07/01/2021	Arrêté de circulation et de stationnement Grand'Rue le 18 janvier - VILLE
19/01/2021	Arrêté de circulation rue des Remparts du 19 au 29 janvier - DEMANGEAT
19/01/2021	Arrêté portant sur l'autorisation d'ouvertures des commerces les dimanches 24 et 31 janvier 2021
21/01/2021	Arrêté de circulation rue Marcel Haedrich du 22 au 29 janvier – PONTIGGIA ENERGIE
26/01/2021	Arrêté de stationnement rue des Clefs du 29 janvier au 05 mars 2021 – ISOBAT COLORS
29/01/2021	Portant sur l'interdiction de stationner et circuler le 1 ^{er} février place du Marché
01/02/2021	Arrêté de circulation rue de Luttenbach les 2 et 3 février – EV Ville
02/02/2021	Arrêté de circulation rue Louis Joseph Blanc du 08 au 10 février – EV Ville
02/02/2021	Arrêté de circulation et de stationnement rues De Lattre et du Badischhof du 08 février au 05 mars – ERT
05/02/2021	Arrêté de circulation et de stationnement rues Sébastopol, Frédéric Hartmann et Roby Wetzel du 08 au 12 février 2021 - JOOS
15/02/2021	Abrogeant et remplaçant l'arrêté n°2/2020 (emplacement livraison)
15/02/2021	Modifiant l'arrêté unique 18/2018 (Arrêté général stationnement circulation)
16/02/2021	Arrêté de circulation Chemin du Walsbach du 18 au 26 février – KEMPF
16/02/2021	Arrêté de circulation rue Roby Wetzel du 22 février au 05 mars – PONTIGGIA ENERGIE
18/02/2021	Arrêté de stationnement rue Saint Grégoire du 22 février au 12 mars - KORUS
18/02/2021	Arrêté de circulation rue Martin Hilti du 22 au 26 février - GUTH
25/02/2021	Arrêté de circulation chemin du Walsbach du 01 au 19 mars - SOBECA
25/02/2021	Arrêté de circulation et de stationnement rue Martin Hilti du 1er mars au 31 décembre - EIFFAGE
08/03/2021	Arrêté de circulation rue Frédéric Hartmann le 24 mars - GUTH
11/03/2021	Portant sur l'autorisation n°1 d'exploiter un taxi
13/03/2021	Interdiction d'accès aux parcs de la commune (vent violents)
15/03/2021	Permis de détention d'un chien de 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} catégorie.
15/03/2021	Arrêté de circulation rue du Presbytère le 20 mars – Mme SCHICKEL et M. WIR
18/03/2021	Arrêté de stationnement et de circulation rue des Aulnes suite déménagement le 25/03/2021 de M SPILMON.
19/03/2021	Prolongation de l'arrêté n°22, chemin du Walsbach du 19 au 26 mars - SOBECA
19/03/2021	Arrêté de circulation rue Marcel Haedrich du 22 au 23 mars – EV Ville
22/03/2021	Permis de détention d'un chien de 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} catégorie.

ARRETES DU MAIRE

DATE	OBJET
22/03/2021	Arrêté de circulation rue Louis Joseph Blanc entre le n° 23 et 27 du 24 au 31 mars - SCHNEIDER
26/03/2021	Arrêté de circulation chemin du Kleebach du 30 au 31 mars – SDE Ville

